PRB 00-29E

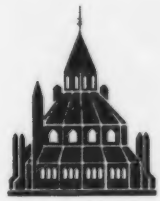

Library of Parliament Bibliothèque du Parlement

ORGANIC FARMING IN CANADA: AN OVERVIEW

Frédéric Forge
Science and Technology Division

19 February 2001

PARLIAMENTARY RESEARCH BRANCH
DIRECTION DE LA RECHERCHE PARLEMENTAIRE

The Parliamentary Research Branch of the Library of Parliament works exclusively for Parliament, conducting research and providing information for Committees and Members of the Senate and the House of Commons. This service is extended without partisan bias in such forms as Reports, Background Papers and Issue Reviews. Research Officers in the Branch are also available for personal consultation in their respective fields of expertise.

CE DOCUMENT EST AUSSI PUBLIÉ EN FRANÇAIS

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

TABLE OF CONTENTS

	Page
INTRODUCTION	1
DEFINITION OF AND TRENDS IN CANADIAN ORGANIC FARMING	1
A. Origins	1
B. Definition	2
C. The Standards of Organic Farming	2
D. Organic Farming Trends in Canada	3
GOVERNMENT MEASURES ON BEHALF OF ORGANIC FARMING	4
A. A Specific Organic Farming Policy	4
B. A National Standard	5
A MODEL FOR SUSTAINABLE AGRICULTURE?	6
A. Sustainable Agriculture	6
B. Healthier Food?	7
CONCLUSION	7

101-06489/

CANADA

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

ORGANIC FARMING IN CANADA: AN OVERVIEW

INTRODUCTION

For a long time, organic farming was limited to small groups of producers, processors and consumers; however, substantial growth has occurred over the past few years. The recent interest in organic products has been heightened by consumers' increased expectations regarding their food and the environment, especially following a number of crises or controversies involving conventional agriculture – mad cow disease in Europe, genetically modified organisms (GMOs), etc.

In 1998, the Canadian Organic Advisory Board (COAB) announced that the organic food market represented approximately 1% of the total retail food market and estimated that annual sales were increasing by between 15% and 25%.[1] The COAB also reported that Canadian production was worth almost $1 billion each year.

After a brief review of the concept of organic farming and its status in Canada, this paper describes the various government measures that impact on this sector of the agro-industry and discusses organic farming as a model for sustainable agriculture.

DEFINITION OF AND TRENDS IN CANADIAN ORGANIC FARMING

A. Origins

The origins of organic farming can be found in two sources. The first source is "biodynamics," the principles of which were enunciated by R. Steiner, an Austrian thinker, in the 1920s. It is claimed that this form of agriculture, which draws upon "cosmic and telluric forces," forms part of a broader concept of human nature and living things. In 1928, the biodynamic movement was the first to establish a brand name, "Demeter," certifying the origin of its

---

(1) Heather Archibald, "Organic Farming: The Trend is Growing!" *Canadian Agriculture at a Glance*, Statistics Canada Catalogue No. 96-325-XPB, 1999.

products. The second source is "Organic Agriculture" of the British *Soil Association* (based on the 1940 writings of Sir Albert Howard), which advocates composting and a return to an independent, farm-based agriculture. Both movements put the emphasis on soil life, i.e., fertilization, and include a strong ideological component.

B. Definition

Organic farming is based on a simple principle, namely strict respect for the links and natural balances between the soil, plants and animals (animals nourish the soil, which nourishes plants), to which is added the constraint of a prohibition against synthetic chemicals.(2)

From this principle and this constraint follow a number of agricultural practices which distinguish organic from conventional farming, including:

- a prohibition against chemical fertilizers and pesticides, plant and animal growth regulators, hormones, antibiotics, preservatives, etc.;
- a prohibition against genetically modified organisms;
- a prohibition against soilless culture (which does not exclude greenhouse growing);
- the requirement, in the case of animal production, to allow free ranging, to use organically produced feed, to limit animal density in buildings, etc.; and
- the requirement to observe conversion periods in crop production before any "organic" commercial exploitation, etc.

The supporters of organic farming add a social and ethical aspect to the definition of organic farming, because they see in it a means of preserving a human dimension in agriculture, one that is respectful of the environment and in touch with the consumer.

C. The Standards of Organic Farming

Because it is virtually impossible to distinguish a product produced by organic farming from one produced by conventional farming, organic farms must be certified by appropriate regulatory bodies. The certification allows the producer to sell his or her production

---

(2) Alain Riquois, "L'agriculture biologique : un 'prototype' au service de l'agriculture conventionnelle pour un développement durable" [Organic farming: a 'prototype' for use in conventional agriculture for sustainable development], *Aménagement et nature*, No. 132, March 1999, pp. 49-61.

under the designation "organic." This provides the consumer with a guarantee that the product purchased is genuinely the result of organic farming. The certification body validates the farm on the basis of standards, which determine the technical requirements, e.g., which products may be used for fertilization and processing, and what are the conversion periods.

The proliferation of standards can be a source of confusion for the consumer. In 1980, the Organic Food Production Association of North America listed approximately 50 organic standards drawn up by various certification bodies.(3) In 2000, Canada had more than 40 certification bodies. Although the various standards have more shared than divergent points, the industry – out of a concern to preserve the integrity of the "organic" label – is seeking to make these standards uniform in various countries. In Canada, the provinces of Quebec and British Columbia have each established minimum provincial standards, as well as a procedure for accrediting organic farming certification bodies. In June 1999, the Government of Canada introduced a national standard for organic farming, which represents a first step toward the adoption of Canada-wide standards for organic farming. (See the section "Government Measures on Behalf of Organic Farming.")

D. Organic Farming Trends in Canada

The organic farming movement in Canada emerged in the 1950s, but significant development occurred only in the 1970s. During that decade, six provinces had organizations uniting organic farmers; in 1974, McGill University set up the Ecological Agriculture Projects program, which later became an information clearinghouse for the whole of Canada. Certification bodies were developed in the 1980s, and various levels of government increased their involvement in research and development in this sector of the farming industry.

In 1999, it was estimated that there were between 1,500 and 2,000 certified farmers in Canada,(4) but there is little data on their production. Nevertheless, since the year 2000, Statistics Canada has been gathering data on organic fruit and vegetable production. The statistics show that approximately 4.9% of Canadian fruit and vegetable growers consider

---

(3) Hélène Laberge, "Agriculture biologique et bio-dynamique" [Organic and biodynamic agriculture], *L'agora*, April 1996.

(4) Heather Archibald, 1999.

themselves to be organic farmers. This amounts to approximately 640 farms,[5] which account for almost 2% of the land area used for commercial vegetable growing in Canada. The farms are generally small – less than 5 acres in size.[6]

The organic food industry is dominated by imports from the United States and the European Union, which account for 80% of the Canadian market. Even though local sales are one of the cornerstones of organic farming, international trade is becoming increasingly important. It is estimated that 85% of Canadian organic production is exported and that the demand for such products as cereals and oilseeds is steadily increasing.

GOVERNMENT MEASURES ON BEHALF OF ORGANIC FARMING

A. A Specific Organic Farming Policy

Because organic farming is a "sector within a sector," it is affected by most of the programs and regulations implemented by the federal government for Canada's agricultural sector. For example, federal income support programs such as the Net Income Stabilization Account (NISA), crop insurance or the disaster assistance program are made available to both conventional and organic farmers. There is no federal policy directed specifically to the organic farming industry.

Some countries, including the European Union, have such policies to promote organic farming. They usually offer financial incentives to encourage a changeover to organic farming. Consequently, the amount of land area in Europe converted to organic farming has increased, as has the volume of certified organic products sent to foreign markets.

In its report entitled *Pesticides – Making the Right Choice For the Protection of Health and the Environment*, the House of Commons Standing Committee on Environment and Sustainable Development recommended in 2000 that

> the government develop an organic agriculture policy for the transition from pesticide-dependent farming to organic farming. This policy

(5) Bill Parsons, "Organic Growing Practices Establish a Clear Market Position," in *Vista on the Agri-Food Industry and the Farm Community*, Statistics Canada, Catalogue No. 96-325-XPB, 1999.

(6) *Ibid.*

> should include tax incentives, an interim support program during the transition period, technical support for farmers, the development of post-secondary organic farming programs and enhanced funding for research and development (R&D) in organic agriculture.[7]

In its response, the government recognizes the importance of this sector and maintains that it supports its expansion through existing and future research and market development programs and services. Virtually all the programs directed to agriculture in general affect organic farming, because the government has adopted a "decoupling" approach between support programs and production-related decisions. In this way it does not favour certain agricultural practices over others, regardless of whether they are conventional, organic or other. It should be noted, however, that in the calculation of payments to farmers, traditional programs are based on prices lower than those applicable to organic production (crop insurance programs) or on incomes (NISA), which are often lower in organic production. In fact, organic farmers are at a disadvantage.

B. A National Standard

The adoption of a Canadian organic farming standard constitutes the first true federal government intervention directed specifically to this "sector" of the farming industry. This standard, approved in June 1999 by the Standards Council of Canada, was developed jointly by the Canadian General Standards Board and the Canadian Organic Advisory Board (COAB), an organization that represents the interests of groups of organic farmers and certification bodies throughout Canada.

Although the organic farming industry is satisfied with the national standard, there is disagreement over the certification procedure to be adopted. The COAB was formed in 1992 as an advisory board with a mandate to represent the interests of organic producers throughout Canada; it made possible cooperation between the stakeholders of organic farming and those in the federal government involved in developing the standard. Some stakeholders would like the COAB to be recognized as the certification body for the national standard, with responsibility for the inspection and accreditation of businesses seeking certification.

---

(7) House of Commons, Standing Committee on Environment and Sustainable Development, First Report, *Pesticides – Making the Right Choice For the Protection of Health and the Environment*, 2nd Session, 36th Parliament, May 2000.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

Others believe that there is still a need for consultation on the choice of the certification body. In British Columbia and Quebec, two provinces that have long experience with provincial organic standards, many of those concerned think that it is not appropriate for an advisory board to become a national certification body. Moreover, these provinces already have provincial certification bodies that they would like to see accredited as certification bodies for the national standard.

A MODEL FOR SUSTAINABLE AGRICULTURE?

Because conventional agriculture has been marked by a number of crises or controversies, organic farming has often been advocated by some as a desirable model for sustainable agriculture. This section presents a few thoughts on the subject.

A. Sustainable Agriculture

It is now recognized that organic farming has a very positive impact on the environment world-wide. It differs from conventional farming in that it reduces the amount of pollutants released into the environment and improves the organic and physical fertility of the soil.[8] Some studies also show that fields where organic farming is practised have greater biological diversity.[9]

However, the prohibition of synthetic fertilizers and pesticides results in decreased yields, with some farmers reporting yield reductions of between 30% and 50% during the initial stages of conversion from conventional to organic farming.[10] However, the decline in yield is offset by the higher selling price of these products compared with that of conventionally produced products. Consumers are prepared to pay between 10% and 50% more for organic products.[11]

In terms of running the operation, organic farming is more labour intensive than conventional farming. By depriving themselves of the "safety net" provided by systematic

---

(8) Alain Riquois, 1999, pp. 49-61.

(9) Andy Coghlan, "Going Back to Nature Down on the Farm," *New Scientist*, 3 June 2000.

(10) Heather Archibald, 1999.

(11) *Ibid.*

treatment, organic farmers must be constantly vigilant, systematically seek alternative solutions, and try to streamline their operations. Thus, in the Netherlands, the most successful dairy farmers are those who convert to organic farming, because this represents a new challenge.[12]

B. Healthier Food?

Although beneficial to the environment, organic farming methods are not guaranteed to produce healthier foods than those produced by conventional farming methods. Organic farming standards do not include an obligation to produce results in terms of the quality of the product – which does not mean that organic farmers are not capable of achieving such quality. The label "organic" does not in any way provide a guarantee as to the quality and nutritional value of the product. Furthermore, as regards hygiene and health safety, organic farming is quite simply subject to the same rules as conventional farming.

It should be noted that the absence, by definition, of any synthetic chemical products and GMOs excludes the risk or uncertainty created by their presence – even if such risk or uncertainty is at times small in conventional farming. Nevertheless, although the transition period is used to rid the soil of its contaminants, and taking into account the fact that some traditional farm inputs can stay in the soil for decades, organic farming does not guarantee the complete absence of contaminants.

A report by the United Kingdom House of Commons Agriculture Committee, tabled in January 2001, noted that there is currently no proof that food produced through organic farming is healthier. In this regard, the report states that increased research must be done in this sector to produce scientific proof for the claims made.[13]

CONCLUSION

Organic farming is booming in Canada. A national standard that sets out organic production practices is good news for both producers and consumers, because it will help to shed some light on this market sector. A system of operational certification is the next challenge to be faced by the Canadian organic food industry. Such a system will have to meet the expectations

---

(12) Alain Riquois, 1999, pp. 49-61.

(13) United Kingdom, House of Commons, Agriculture Committee, Second Report, *Organic Farming*, January 2001.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

of the industry's numerous stakeholders, who have not waited for national standardization to organize themselves.

Many virtues are attributed to organic farming, including that of being the ideal form of sustainable agriculture, which protects the environment while yielding healthy and more nutritious foods – although the latter claim remains to be proved. Thus, certain countries are adopting policies to promote a substantial conversion from conventional to organic farming.

It is difficult to say that the abandoning of conventional farming and a wholesale conversion to organic farming could guarantee the same level of income for farmers and a stable and adequate source of food. To many, organic farming is a niche that must remain such if it is to retain its economic interest. Moreover, it is a more stringent form of agriculture as far as running a farm operation is concerned, one that tends to attract only the technically more proficient. Hence the idea, put forward by some, that it is the prototype for a more rational form of agriculture that can develop alternative solutions compatible with sustainable development.

PRB 00-29F

Library of Parliament / Bibliothèque du Parlement

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AU CANADA : UN APERÇU

Frédéric Forge
Division des sciences et de la technologie

Le 19 février 2001

PARLIAMENTARY RESEARCH BRANCH
DIRECTION DE LA RECHERCHE PARLEMENTAIRE

La Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement travaille exclusivement pour le Parlement, effectuant des recherches et fournissant des informations aux parlementaires et aux comités du Sénat et de la Chambre des communes. Entre autres services non partisans, elle assure la rédaction de rapports, de documents de travail et de bulletins d'actualité. Les attachés de recherche peuvent en outre donner des consultations dans leurs domaines de compétence.

THIS DOCUMENT IS ALSO PUBLISHED IN ENGLISH

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

TABLE DES MATIÈRES

Page

INTRODUCTION 1

DÉFINITION ET TENDANCES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE CANADIENNE 2
A. Origines 2
B. Définition 2
C. Les normes de production biologique 3
D. Les tendances de l'agriculture biologique au Canada 4

MESURES GOUVERNEMENTALES EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE 5
A. Une politique spécifique pour l'agriculture biologique 5
B. Une norme nationale 6

UN MODÈLE À SUIVRE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE? 7
A. Une agriculture durable 7
B. Des aliments plus sains? 8

CONCLUSION 9

CANADA
LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AU CANADA : UN APERÇU

INTRODUCTION

Longtemps limitée à de petits groupes de producteurs, de transformateurs et de consommateurs, l'agriculture biologique connaît depuis quelques années une croissance importante. L'intérêt récent pour les produits de l'agriculture biologique a été renforcé par des attentes plus grandes de la part des consommateurs vis-à-vis de leur alimentation et de l'environnement à la suite notamment d'un certain nombre de « crises » ou de controverses impliquant l'agriculture conventionnelle – telles que la vache folle en Europe, les organismes génétiquement modifiés, etc.

En 1998, le Conseil consultatif canadien de la production biologique (CCCPB) a déclaré que le marché des aliments biologiques représentait environ 1 p. 100 de l'ensemble du marché de l'alimentation au détail et a estimé que les ventes augmentaient de 15 à 25 p.100 par année[1]. Selon ce même organisme, la production canadienne vaut près de 1 milliard de dollars par année.

Après un survol du concept d'agriculture biologique et de sa situation au Canada, le présent document décrit les différentes mesures gouvernementales qui affectent ce secteur de l'industrie agricole et discute de l'agriculture biologique comme modèle pour l'agriculture durable.

---

(1) Archibald Heather, « L'agriculture biologique : une tendance qui s'accélère! », *Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne*, Statistique Canada n° 96-325-XPB au catalogue, 1999.

DÉFINITION ET TENDANCES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE CANADIENNE

A. Origines

L'agriculture biologique tire ses origines de la « Biodynamie », dont les principes ont été posés par M. R. Steiner, un penseur autrichien, dans les années 1920. Cette agriculture, qui fait appel aux « forces cosmiques et telluriques », est revendiquée comme s'inscrivant dans une conception large de la nature humaine et du vivant. Le mouvement biodynamique a été le premier à mettre en place, en 1928, une marque, « Demeter », certifiant l'origine de ses productions. La seconde source est « l'Agriculture organique » de la *Soil Association* britannique (fondée sur les écrits de sir A. Howard en 1940), qui prône le compostage et le retour à une agriculture paysanne autonome. Les deux courants ont en commun d'accorder une place prédominante à la vie du sol, donc à la fertilisation, et de présenter une forte composante idéologique.

B. Définition

L'agriculture biologique repose sur un principe simple qui est le respect strict des liens et des équilibres naturels entre le sol, les plantes et les animaux (l'animal nourrit le sol qui nourrit la plante) auquel s'ajoute la contrainte de l'interdiction des produits chimiques de synthèse[(2)].

De ce principe et de cette contrainte découle un certain nombre de pratiques agricoles qui distinguent l'agriculture biologique de l'agriculture conventionnelle. Ces pratiques comprennent entre autres :

- l'interdiction des engrais et pesticides chimiques, des régulateurs de croissance des plantes et des animaux, des hormones, des antibiotiques, des agents de conservation, etc. ;
- l'interdiction des organismes génétiquement modifiés (OGM);
- l'interdiction de l'élevage et de la culture « hors sol » (cela n'exclut pas la culture sous serre),
- l'obligation, en production animale, d'accès au plein air et d'une alimentation issue de l'agriculture biologique, et la limitation des densités d'animaux dans les bâtiments etc. ;

---

(2) Riquois Alain, « L'agriculture biologique : un "prototype" au service de l'agriculture conventionnelle pour un développement durable », *Aménagement et nature*, n° 132, mars 1999, p. 49-61.

- l'obligation de respecter des périodes de conversion en production végétale avant toute valorisation commerciale en « biologique », etc.

À cet égard, les tenants de l'agriculture biologique ajoutent une dimension éthique et sociale à la définition d'agriculture biologique, car ils y voient un moyen de maintenir une agriculture à taille humaine, respectueuse de l'environnement et proche du consommateur.

C. Les normes de production biologique

Comme il est virtuellement impossible de différencier un produit issu de l'agriculture biologique d'un produit de l'agriculture conventionnelle, les exploitations agricoles biologiques doivent être certifiées par des organismes habilités. La certification permet ainsi à l'agriculteur de vendre sa production sous l'appellation « biologique ». C'est ce processus qui assure le consommateur que le produit acheté est réellement issu de l'agriculture biologique. L'organisme de certification valide l'exploitation agricole en fonction d'une norme qui édicte les règles techniques telles que les produits de fertilisation ou de traitement autorisés et les périodes de conversion.

Toutefois, la multiplication des normes peut être une source de confusion pour le consommateur. En 1980, la *Organic Food Production Association of North America* recensait une cinquantaine de normes biologiques rédigées par divers organismes de certification[3]. En l'an 2000, on comptait plus de 40 organismes de certification au Canada. Les différentes normes ont cependant plus de points communs que de différences, mais par souci d'intégrité de la marque « biologique », l'industrie cherche dans de nombreux pays à uniformiser ces normes. Au Canada, les provinces du Québec et de la Colombie-Britannique ont chacune mis en place sur leur territoire une norme minimale et une procédure d'accréditation des organismes de certification pour l'agriculture biologique. En juin 1999, le gouvernement du Canada a présenté une norme nationale sur l'agriculture biologique, ce qui constitue une première étape vers une uniformisation des techniques de production biologique sur l'ensemble du pays - voir la section sur les mesures gouvernementales.

---

(3) Laberge Hélène, « Agriculture biologique et bio-dynamique », *L'agora*, avril 1996.

D. Les tendances de l'agriculture biologique au Canada

Au Canada, le mouvement de l'agriculture biologique est apparu dans les années 1950, mais c'est dans les années 1970 qu'il s'est vraiment développé. Au cours de cette décennie, six provinces comptaient des organisations d'agriculteurs biologiques. De plus, l'Université McGill créait en 1974 le programme Ecological Agriculture Projects qui allait devenir un centre d'information et d'échange au Canada. Les années 1980 ont vu le développement d'organismes de certification, ainsi qu'une plus grande implication des différents niveaux de gouvernements dans la recherche et le développement de ce secteur de l'industrie agricole.

Cependant, en 1999, on estimait entre 1500 et 2000 le nombre de producteurs certifiés au Canada[4],quoiqu'il existe peu de données sur la production en tant que telle. Néanmoins, depuis l'année 2000, Statistique Canada répertorie quelques informations sur la production biologique de fruits et de légumes. Les chiffres démontrent que 4,9 p. 100 des producteurs de fruits et de légumes au Canada se considèrent comme des producteurs biologiques – soit 640 exploitations[5]. Celles-ci représentent près de 2 p. 100 de la superficie consacrée à la production commerciale de légumes au Canada. Les exploitations sont généralement de petite taille – moins de cinq acres[6].

Par contre, les importations des États-Unis et de l'Union européenne qui représentent 80 p. 100 du marché au Canada dominent l'industrie de l'alimentation. Même si la vente locale est un élément fondateur de l'agriculture biologique, le commerce international prend davantage d'importance. En outre, il est estimé que 85 p. 100 de la production biologique canadienne est exportée et que la demande pour certains produits notamment les céréales et les oléagineux augmente.

---

(4) Archibald Heather, « L'agriculture biologique: une tendance qui s'accélère! », *Un Coup d'œil sur l'agriculture canadienne*, Statistique Canada n° 96-325-XPB au catalogue, 1999

(5) Parsons Bill, « Les méthodes d'agriculture biologique se taillent une bonne place sur le marché », *Regards sur l'industrie agroalimentaire et la communauté agricole*, Statistique Canada n° 21-004-XIF – septembre 2000.

(6) *Ibid*.

MESURES GOUVERNEMENTALES EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

A. Une politique spécifique pour l'agriculture biologique

Bien que l'agriculture biologique soit un « secteur à l'intérieur d'un secteur », il est touché par la plupart des programmes et règlements fédéraux mis en place pour le secteur agricole canadien. En effet, les programmes fédéraux de soutien du revenu tels que le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN), l'assurance-récolte ou le programme d'aide en cas de catastrophes sont offerts tout autant aux agriculteurs conventionnels qu'à ceux du domaine biologique. Il n'y a cependant pas de politique fédérale qui vise spécifiquement l'industrie de l'agriculture biologique.

Certains pays, incluant l'Union européenne, ont de telles politiques en faveur de l'agriculture biologique. Ces politiques proposent généralement des incitatifs financiers pour la transition vers l'agriculture biologique. On a remarqué en Europe une augmentation des terres agricoles converties à l'agriculture biologique à la suite de ce type d'incitatifs, ainsi qu'une augmentation du volume de produits biologiques certifiés destinés aux marchés extérieurs.

Dans son rapport intitulé *Les pesticides – un choix judicieux s'impose pour protéger la santé et l'environnement*, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes recommandait en 2000 que « le gouvernement élabore une politique sur l'agriculture biologique axée sur la transition de l'agriculture dépendante des pesticides à l'agriculture biologique. Ainsi, une telle politique devrait inclure notamment des incitatifs fiscaux, un programme de soutien provisoire lors de la période de transition, un appui technique pour les agriculteurs, le développement de programmes postsecondaires en agriculture biologique et un financement accru de la recherche-développement (R-D) en agriculture biologique »[(7)].

Dans sa réponse, le gouvernement reconnaît l'importance de ce secteur en appuyant son expansion à l'aide de programmes et des services existants et futurs de recherche et de développement des marchés. La quasi-totalité des programmes qui visent l'agriculture en général touche l'agriculture biologique car le gouvernement a adopté une

---

(7) Chambre des communes, Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Premier rapport *Les pesticides – un choix judicieux s'impose pour protéger la santé et l'environnement*, 2e session, 36e Parlement, mai 2000.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

approche de « découplage » des programmes d'appui et des décisions relatives à la production. De cette façon, il ne se trouve pas à favoriser certaines pratiques agricoles au détriment d'autres, peu importe qu'elles soient des pratiques conventionnelles, biologiques ou autres. Il faut cependant noter que pour calculer les paiements aux agriculteurs, les programmes traditionnels se basent sur des chiffres inférieurs à ceux obtenus en production biologique (cas de l'assurance-récolte) ou sur les revenus (CSRN) Or ceux-ci sont souvent plus faibles en production biologique. Ainsi, les agriculteurs biologiques se trouvent désavantagés.

B. Une norme nationale

La mise en place d'une norme canadienne sur la production agricole biologique constitue la première véritable intervention fédérale qui vise spécifiquement ce « secteur » de l'industrie agricole. Cette norme approuvée en juin 1999 par le Conseil canadien des normes a été élaborée conjointement par l'Office des normes générales du Canada et le Conseil consultatif canadien de la production biologique (CCCPB), un organisme qui représente les intérêts de groupes de producteurs biologiques et d'organismes de certification à travers tout le Canada.

Bien que l'industrie de l'agriculture biologique soit satisfaite de la norme nationale, il existe un désaccord sur le processus de certification à mettre en place. Le CCCPB, constitué en 1992 comme conseil consultatif, a pour mandat de représenter les intérêts de la production biologique à travers le Canada. Toutefois, il a permis la collaboration entre les intervenants de l'agriculture biologique et ceux du gouvernement fédéral qui participaient à l'élaboration de la norme. Néanmoins, certains intervenants voudraient que le CCCPB soit reconnu comme l'organisme de certification pour la norme nationale ayant comme responsabilité l'inspection et l'accréditation des entreprises qui souhaitent d'être certifiées.

D'autres pensent qu'il y a encore un besoin de consultation sur le choix de l'organisme de certification. En effet, de nombreux intervenants en Colombie-Britannique et au Québec, deux provinces pourvues d'une longue expérience des normes biologiques provinciales, pensent qu'il n'est pas approprié à un organe consultatif de devenir un organisme de certification national. De plus, ces provinces ont déjà des organismes de

certification provinciaux qu'elles souhaiteraient voir accrédités comme organismes de certification pour la norme nationale.

UN MODÈLE À SUIVRE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE?

Bien que l'agriculture conventionnelle ait été marquée par un certain nombre de crises ou de controverses, l'agriculture biologique est souvent mise de l'avant par certains comme un modèle d'agriculture durable qu'il serait souhaitable d'atteindre. La présente section propose quelques éléments de réflexion sur ce sujet.

A. Une agriculture durable

Il est maintenant reconnu que l'agriculture biologique a un effet très positif sur l'environnement. En ce sens, elle se distingue de l'agriculture conventionnelle car elle réduit l'apport de polluants dans l'environnement et améliore la fertilité biologique et physique des sols[8]. Certaines études démontrent également que la diversité biologique est plus grande dans les champs où l'on cultive selon le mode biologique[9].

L'interdiction des engrais de synthèse et des pesticides entraîne cependant une diminution des rendements. À cet égard, certains agriculteurs déclarent des baisses de rendement de l'ordre de 30 à 50 p. 100 pendant les premières étapes de la transition de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique[10]. Cependant la baisse de rendement est compensée par le prix de vente des produits qui est plus élevé que celui des produits conventionnels. Ainsi, les consommateurs sont prêts à payer de 10 à 50 p. 100 de plus pour ces aliments[11].

En termes de conduite d'exploitation, l'agriculture biologique exige plus en main d'œuvre que l'agriculture conventionnelle. Or, en se privant du « filet de sécurité » des traitements systématiques, l'agriculteur biologique doit s'imposer une vigilance constante,

---

(8) Riquois Alain, « L'agriculture biologique : un "prototype" au service de l'agriculture conventionnelle pour un développement durable », *Aménagement et nature*, n° 132, mars 1999, p. 49-61.

(9) Coghlan Andy, « Going Back to Nature Down on the Farm », *New Scientist*, 3 juin 2000.

(10) Archibald Heather, « L'agriculture biologique : une tendance qui s'accélère! », *Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne*, Statistique Canada n° 96-325-XPB au catalogue, 1999.

(11) *Ibid.*

rechercher systématiquement des solutions alternatives et tenter d'améliorer sa conduite d'exploitation. À ce titre, aux Pays-Bas ce sont les producteurs laitiers les plus performants qui se convertissent à la production biologique, car elle représente un nouveau défi[12].

B. Des aliments plus sains?

Bien que bénéfique pour l'environnement, le mode de production biologique ne garantit pas pour autant des aliments plus sains que les aliments conventionnels. Les normes de production biologique n'incluent pas une obligation de résultats en termes de qualité du produit - ce qui n'exclut pas que les producteurs ne soient pas capables de fournir cette qualité. L'étiquette « biologique » n'est donc en rien un gage sur la qualité et la valeur nutritionnelles du produit. Par ailleurs, en matière d'hygiène et de sécurité sanitaires, l'agriculture biologique est simplement soumise aux mêmes règles que l'agriculture conventionnelle.

Il faut toutefois noter que l'absence par définition de tous produits chimiques de synthèse et d'OGM exclut le risque ou l'incertitude induit par leur présence - même si le risque ou l'incertitude est parfois faible en production conventionnelle. Cependant, bien que la période de transition serve à nettoyer le sol de ses contaminants, et compte tenu du fait que certains intrants agricoles classiques peuvent rester dans le sol pendant des décennies, l'agriculture biologique ne vise pas à garantir une absence totale de contaminants.

À cet égard, un rapport du Comité de l'agriculture de la Chambre des communes du Royaume-Uni publié en janvier 2001 notait qu'il n'existe actuellement aucune preuve que les aliments issus de l'agriculture biologique présentent un avantage sur le plan de la santé. À ce titre, le rapport indique que la recherche dans ce secteur doit être intensifiée afin d'apporter des preuves scientifiques aux affirmations avancées[13].

---

(12) Riquois Alain, « L'agriculture biologique : un "prototype" au service de l'agriculture conventionnelle pour un développement durable », *Aménagement et nature*, n° 132, mars 1999, p. 49-61.

(13) Royaume-Uni, Chambre des communes. Comité de l'agriculture, deuxième Rapport, *Organic Farming*, janvier 2001.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

CONCLUSION

L'agriculture biologique est en plein essor au Canada et une norme nationale qui établit les pratiques de production biologique est une bonne nouvelle pour les producteurs et les consommateurs, car elle permettra de donner de la clarté au marché. Néanmoins, un système de certification opérationnel est le prochain défi auquel affrontera l'industrie de l'alimentation biologique canadienne. Ce système devra répondre aux attentes des nombreux intervenants de l'industrie qui n'ont pas attendu une uniformisation au niveau national pour s'organiser.

Or, on attribue à l'agriculture biologique de nombreuses vertus dont celle d'être l'agriculture durable par excellence qui protège l'environnement tout en fournissant des aliments sains et plus nutritifs - bien que cette dernière affirmation reste à prouver. On assiste ainsi dans certains pays à la mise en place de politiques qui visent une forte conversion de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture biologique.

Par conséquent, il est difficile de dire qu'un abandon de l'agriculture conventionnelle et une conversion totale à l'agriculture biologique pourrait garantir un revenu identique aux agriculteurs et une source stable et suffisante d'aliments. Pour beaucoup, l'agriculture biologique est une niche et doit le rester pour garder son intérêt sur le plan économique. De plus, c'est une agriculture plus contraignante en termes de conduite d'exploitation qui n'attire souvent que les plus performants sur le plan technique. D'où l'idée avancée par certains qu'elle constitue un prototype d'une agriculture plus raisonnée pour la mise au point de solutions alternatives compatibles avec un développement durable.